

Canada  
Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du canton Joly

A une assemblée des électeurs municipaux du canton Joly tenue à la salle publique du Village de Labelle le 9 Janvier 1924 à dix heures du matin conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec et à l'avis préalablement donné à cet effet par Jean Julien Brassard président à l'élection du 29 Décembre 1923 dûment publié dans la dite municipalité tel qu'il appert aux certificats de cet avis ensemble annexé au présent procès verbal de cet assemblée et demandant aux archives du dit Conseil sous la présidence de M<sup>r</sup> Julien Brassard président d'office à l'élection municipal de Janvier 1924.

Advenant l'heure de dix heures du matin le président d'élections fait l'avis donné pour la présente élection d'éclarer l'assemblée ouverte et requiert l'<sup>e</sup> des électeurs présents de proposer les personnes qui ils veulent choisir comme conseillers locaux.

Julien Brassard ayant été nommé président de l'élection de Janvier 1924 jure sur les Saintes Evangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ceux aux meilleurs de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Julien Brassard

Président d'élection

Le soussigné René Bélanger ayant été nommé Secrétaire pour l'élection de Janvier 1924 jure sur les Saintes Evangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ceux aux meilleures de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

René Bélanger

Secrétaire d'élection

Advenant l'heure de midi le président déclare l'assemblée close; Ont été mis en nomination pour la place de Conseiller

Proposé par Théophile Charant secondé par Arthur Mari cultivateur

que Arthur Labonte, Arthur Francoeur  
et Joseph Simond tous cultivateurs  
Soit nommer Conseiller de la paroisse  
de Labelle en remplacement d'eux même  
pour les années 1924 et 25.

N'ayant été mis en nomination que le  
nombre de candidats à cette élection  
élu par acclamation.

Mr. Arthur Labonte Arthur Francoeur  
et Joseph Simond <sup>Pire</sup> tous cultivateurs  
comme conseiller missionnaire du canton  
Labelle 9 janvier 1924

Olivier Brassard

Président

René Blanger  
Secrétaire

Démission des <sup>faidz</sup> conseillers Mr. Arthur Francoeur ayant été  
dûment élu conseillers du Canton Labelle pour chacun pour  
seulement faire leur et fidèlement les devoirs de notre  
charges et ceux aux meilleurs de notre jugement et de  
notre capacité

Ainsi que Dieu nous soit en aide

Joseph Simond  
Arthur Francoeur

J. B. Béginette  
J. B. Béginette

Municipalité du canton Joby

Canada

Province de Québec

District de Nicolet

A une session spéciale du conseil municipal du canton Joby régulièrement convoqué et avis déposé à tout les conseillers tenue à la salle communale des séances le 22 janvier 1914

Conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle sont prêts M<sup>r</sup> le Maire Julian Brassard et Messieurs les Conseillers Leopold Genest Arthur Francoeur Alcide Bruneau Joseph Saindon et André Brassard formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire

Il est résolu et statué et le conseil statué et ordonne par resolution comme suit  
Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Saindon

Seconde par M<sup>r</sup> Leopold Genest

Que M<sup>r</sup> Arthur Forget soit nommé auditeur

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest

Seconde par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur

Que le Secrétaire donne avis à tout les intendants des Monts des Champs d'Orbans d'avoir à faire leurs parts de cloutures dans le cour du mois de Mai prochain

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest

Seconde par M<sup>r</sup> Joseph Saindon

Que M<sup>r</sup> le Crieur Raymond Drouin Gagné et M<sup>r</sup> le Maire Julian Brassard soient délégués pour aller en délégations auprès du Gouvernement avec les autres délégués dans le but d'obtenir l'argent nécessaire pour l'amélioration de la route Labelle la Miniere et que la moitié des frais de M<sup>r</sup> le Crieur et des frais du Maire Julian Brassard soient payés par la Municipalité du canton Joby

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Saindon

Seconde par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur

Que le Secrétaire donne avis à M<sup>r</sup> de Sbastien d'avoir apayer ses taxes d'ici au 1<sup>er</sup> Février ou que la Municipalité est en grand besoin et le Conseil du canton Joby ne veut pas laisser pressurer les taxes sans pourvoir toujours payées sous proteste cela n'ôte pas votre recours contre la Municipalité si vous avez un droit

Adoptée

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Joseph Saindon  
 Seconde par M<sup>e</sup> "Hlie Brousseau  
 Que le Conseil accepte la sommission de M<sup>e</sup> Basile Labelle au montant  
 de dix-neuf piastres pour entretien monite truffaut vieille grue  
 L'hiver 1923-24

Adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Hlie Brousseau  
 Seconde par M<sup>e</sup> Joseph Saindon  
 Que M<sup>e</sup> Leopold Genest soit nommé pré-maire

Adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Francoeur  
 Seconde par M<sup>e</sup> Hlie Brousseau  
 Que la séance soit levée

Adopté

*Hlie Bédard*  
*Couture duvigneau* Julian Brassard  
 Maire

### Municipalité du Canton Joly

Canada  
 Province de Québec  
 District de Montréal

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue  
 à la salle ordinaire des séances le 4 Décembre 1924 à 9 h 20 heures  
 et demie de l'après-midi conformément aux dispositions du  
 Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont  
 présents M<sup>e</sup> le Maire Julian Brassard et Messieurs les Conseillers  
 Leopold Genest Joseph Saindon Hlie Brousseau toutes  
 formant quorum sous la présidence de M<sup>e</sup> Julian Brassard Maire  
 Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonné par résolution comme suit

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Leopold Genest  
 Seconde par M<sup>e</sup> Arthur Francoeur

Que les minutes du 5 Décembre et 22 Janvier soient acceptées et agréées  
 Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Jos. Saindon

Seconde par M<sup>e</sup> Leopold Genest

Que l'audition des comptes soit mise à la prochaine séance  
 Pour avoir plus de détail

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Saindon  
Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Franeau

Que M<sup>r</sup> le Maire soit autorisé d'aller prendre des informations auprès d'un avocat à propos de l'affaire Bastien et de se rendre auprès de lui pour lui demander s'il veut payer si l'on veut pas payer de suite de faire prendre des procès contre lui par l'avocat

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Saindon  
Secondé par M<sup>r</sup> Ilie Brousseau

Que le Secrétaire envoi au Gouvernement pour avoir de l'argent au montant de huit cent piastres pour finir de terminer le Chemin au bord du Lac Labelle et quinze cent piastres pour l'élargissement du Chemin dans la baie du Lac Labelle

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Saindon  
Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Franeau

Que le Secrétaire envoi au Gouvernement pour avoir quatre cent piastres pour refaire les ponts dans le Rang 13

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> Leopold Genest

Secondé par M<sup>r</sup> Ilie Brousseau

Que la séance soit levée

Adopté

Leopold Genest  
Secrétaire

Arthur Brousseau  
Maire

#### Municipalité du Village de L'Isle Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montréal

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 3 Mars 1924 à 9 h 1/4 heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers Leopold Genest Joseph Saindon et Ilie Brousseau

Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté  
Il est proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest  
Secondé par M<sup>r</sup> Joseph Saindon

Que la séance soit adjournée au Lundi de 18 Mars au lieu de l'heure ordinaire des sessions et qui avis seront donné à tout les Conseillers absent

Adopté unaniment

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Leopold Genest  
 Secondé par M<sup>e</sup> M<sup>r</sup> Joseph Saindon  
 Que la séance soit levée

J. B. Bedollet  
 Lieutenant

<sup>Adopté canoniquement</sup>  
 M<sup>e</sup> Julien Brassard  
 Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada  
 Province de Québec  
 District de Nicolet

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suit  
 à l'affournement du 3 Mars 1924 tenue à la salle ordinaire des séances le 17  
 Mars à 9<sup>h</sup> de l'avant midi conformément aux dispositions du code municipal  
 de la Province de Québec à laquelle se sont joints M<sup>e</sup> le Maire Julien Brassard  
 et Messieurs les Conseillers Leopold Genest Joseph Saindon Hélie Brousseau  
 André Brassard et Arthur Forget formant quorum sous la présidence  
 de M<sup>e</sup> Julien Brassard Maire

Il est voté et statué et ce conseil statue et ordonne par resolution comme suit  
 Proposé par M<sup>e</sup> Le Conseiller Arthur Forget  
 Secondé par M<sup>e</sup> Joseph Saindon

Que les minutes du 4 Février et 3 Mars soient acceptées et signées

Adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Joseph Saindon  
 Secondé par M<sup>e</sup> Hélie Brousseau

Que l'audition des comptes de la Municipalité du Canton Joly faîtes par M<sup>e</sup>  
 Arthur Forget soit acceptée

Adopté

Avis motion est donné par M<sup>e</sup> Le Conseiller Leopold Genest qu'il  
 proposera à la prochaine séance un règlement N° 55 fixant le taux  
 de la Taxe Municipal pour l'année 1924 à 1% dans la proportion sur  
 de la valeur évaluée des biens imposables de la Municipalité

Adopté

Avis motion est donné par M<sup>e</sup> Le Conseiller Arthur Forget qui il  
 proposera à la prochaine séance un règlement N° 56 fixant une taxe  
 de 850<sup>00</sup> pour toutes licences de bière et de vin qui vendront ou installer  
 dans les limites du Canton Joly

Adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Francoeur  
 Secondé par M<sup>e</sup> Ilhie Brousseau  
 Que M<sup>e</sup> Arthur Forget soit nommé auditeur pour l'année prochaine

Adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller André Brassard  
 Secondé par M<sup>e</sup> Joseph Saindon  
 Que le Secrétaire Bureau soit réengagé pour l'année 1924 au prix de cent soixante  
 et quinze piastres

Adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Francoeur  
 Secondé par M<sup>e</sup> Joseph Saindon  
 Que la Séance soit levée

Adopté unaniment

## X

Municipalité du Canton Joly

Canada  
 Province du Québec  
 District de Montréal

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement convoquée  
 tenue à la salle ordinaire des séances le 17 mars 1924 à 11 heures de l'avant midi  
 conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle  
 étaient présents M<sup>e</sup> le Maire Julien Brassard et Messieurs les Conseillers Léopold  
 Genest Joseph Saindon Ilhie Brousseau Arthur Francoeur et André  
 Brassard formant quorum sous la présidence de M<sup>e</sup> Julien Brassard  
 M<sup>e</sup> Hélyette Labelle fut nommée et élue et le Conseil statua et ordonna par resolution comme suit

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Léopold Genest  
 Secondé par M<sup>e</sup> André Brassard  
 Que M<sup>e</sup> Hélaine Labelle soit nommée Conseiller Municipal du Canton Joly  
 en remplacement de M<sup>e</sup> Arthur Schout

Adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Joseph Saindon  
 Secondé par M<sup>e</sup> Arthur Francoeur  
 Que la séance soit levée

Adopté unaniment

André Brassard

Maire

J/B Brassard  
 (Signature)

Le sousigné Hilaire Labelle ayant été nommé Conseiller Municipal pour le Canton Joly jure sur les Saintes Evangiles de remplir honnêtement et fidèlement les devoirs de ma charge et ceux au meilleur de mon jugement et de ma capacité  
 Ainsi que Dieu me soit en aide Hilaire Labelle  
 Assermenté devant moi à Labelle 25 mars 1924  
Hilaire Labelle  
Secrétaire Secrétaire

### Municipalité du Canton Joly

Canada  
 Province de Québec  
 District de Montréal

Quinze séances générales du Conseil Municipal du Canton Joly tenues à la salle ordinaire des séances le 7 avril 1924 à 9h heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>e</sup> le Maire Julien Brassard et messieurs les Conseillers Leopold G<sup>e</sup> André Brassard Arthur Francoeur et Hilaire Labelle formant quorum sous la présidence de M<sup>e</sup> le Maire Il est ordonné et statué et le conseil statut ordonne par resolution comme suit  
 Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller André Brassard  
 Seconde par M<sup>e</sup> Arthur Francoeur  
 Que les minutes de la dernière séance soient acceptées et signées

Adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller André Brassard  
 Seconde par M<sup>e</sup> Hilaire Labelle

Que les comptes ci-dessous soit acceptés et payés

Alfred Gingras pice entretien chemin lot 23-24 Prang T	10-00
Arthur Francoeur payable par John Charrat frontière	5-00
le même montant	1-50
Charles Bachand frontière	4-10
" montée	1-25
Charles Duguay frontière	1-00
" montée	.85
Jules Leonard frontière	10-00
" montée	3-00
Louis Lemay frontière	10-00
" montée	.80
Aimé Barbeau frontière	10-00
" montée	.8

Révol. Permet frontaine  
Montue

\$20-00

6-01

Adopte

Propose par le Conseiller Arthur Francoeur  
Seconde par M<sup>r</sup> Andrie Brassard

Décranche le nom de M<sup>r</sup> Léonide David fils sur le N<sup>o</sup> 11 Rang B et d'entre le nom de M<sup>r</sup> L<sup>t</sup> Jean

Adopte

Propose par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur  
Seconde par Andrie Brassard

Que le Conseil appuie la demande de M<sup>r</sup> Alphonse Labelle pour son permis de bûcher pour la vente de la bûche et du vin dans le Village de Labelle et que l'copie de la résolution soit envoyée à notre Député M<sup>r</sup> Pierre Lortie

Adopte

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Andrie Brassard  
Seconde par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que le Secrétaire envoie de nouveau à notre Député M<sup>r</sup> l'ordre spéciale pour la Route Labelle la bûcherie

Adopte

#### Règlement n<sup>o</sup> 55 fixant le taux de la taxes municipal pour 1924

##### Municipalité de Lanton Joly

À sa session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le 7 Avril 1924 à 9<sup>h</sup> heures et demie du matin conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec et à laquelle sont présents M<sup>r</sup> le Maire Julian Brassard et Messieurs les Conseillers Andrie Brassard Arthur Francoeur et Hilaire Labelle formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire.

Il est adopté et statué et ce conseil statue et ordonne par resolution comme suit

Propose par M<sup>r</sup> le Conseiller Andrie Brassard

Seconde par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur

Et résolu unaniment qu'il soit <sup>que le</sup> joint au Règlement n<sup>o</sup> 55 ci-dessous reproduit soit homologué et signé par M<sup>r</sup> le Maire et le Secrétaire des services. Utile au qu'a la session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 3 Mars 1924 à 9<sup>h</sup> du matin ains motion est donnée par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest qu'il présente au Conseil un Règlement n<sup>o</sup> 55 à la session d'Avril prochain fixant le taux de la taxes municipal pour 1924 à 4<sup>fr</sup> dans la partie de la valeur cotise des biens imposables de la Municipalité suivant le Rôle d'évaluation

actuellement en force

Attendu qu'a la session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle communale des scances le 7 Avril 1924 a 9h heures et demie du matin il a été proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller André Brassard

"Secondé par M<sup>e</sup> Arthur Francoeur"

Que il soit passé un Règlement n° 55 fixant le taux de la taxes Municipale pour l'année 1924 à une piastre dans cent piastres de la valeur étoile des biens imposables de la Municipalité suivant le Role d'évaluation actuellement en force pour renouveler les dépenses de l'année 1923

Attendu que le conseil a pris la dite résolution en délibération

Attendu qu'il est nécessaire que la somme de quatre cent quinze piastres et une centaine soit prélevée par cotisations ou par voie de taxation directe sur les biens imposables de la Municipalité du Canton Joly pour renouveler les dépenses de l'année 1923 comme suit

Pont batisse et furets	764-00
Salarie	175-00
Intérêt	30-00
Impressions	15-00
Audition	5-00
Divers	37-78
Frontières et la charges de la Paroisse	90-75
Loger de la salle	<u>37-51</u>
	415-01

Et monte Bussion Véban	236-27
monte Lauzon	43-00
Brassard	108-02
Rang H	62-28
Miljours	22-75
Renaud	18-00
J. et J.	59-36
Pont Boivin	19-00
Pont-Rang B	21-28

Après délibération il est ordonné et statué que le règlement du Conseil et le Conseil ordonne par règlement ce qui suit

qu'enfin de renouveler la somme de \$ 415-01 due par la Corporation pour les causes et raisons ci-dessous une taxes ou impositions de une piastre dans et pour chaque cent piastres de la valeur étoile des biens imposables de la Municipalité du Canton Joly suivant le Role d'évaluation actuellement

en force soit par les parents imposés et devra être prélevé de la maine ou autre par la loi  
et que le Secrétaire du conseil au bureau dudit la dite somme de 8445-01 à être cotisé et  
cotisés comme susdit sera due et payable sera tenue de faire un rôle de prélèvement aux fins de  
prélèvement par voie de taxation directe la cotisation imposée par les présentes aussitôt après la  
publication du présent Règlement

Adopté

Julien Brassard  
Maire

J. Brassard  
Secrétaire

Canada

Province de Québec

District de Lévis

### Municipalité du Canton Joly

A sa session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances  
le 7 Avril 1924 à 9h du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la  
Province de Québec et à laquelle a été présent M<sup>e</sup> le Maire Lucien Brassard et M<sup>e</sup>  
les Conseillers André Brassard Arthur Francœur et Hélaine Labelle formant  
quorum sous la présidence de M<sup>e</sup> le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonne par résolution comme suit

Et résolu unaniment que le Règlement N° 56 ci-dessous reproduit soit homologué et  
signé par M<sup>e</sup> le Maire et le Secrétaire Trésorier

Règlement N° 56 fixant une taxe de cent piastres pour toute bouteille de bière et de vin et de  
boisson forte qui viendront à l'avenir s'installer dans les limites du Canton Joly

A sa session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances  
le 7 Avril 1924 à 9h du matin conformément aux dispositions du Code Municipal  
de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>e</sup> le Maire Lucien Brassard  
et M<sup>e</sup> les Conseillers André Brassard Arthur Francœur et Hélaine Labelle formant  
quorum sous la présidence de M<sup>e</sup> le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Francœur

Secondé par M<sup>e</sup> André Brassard

Et résolu unaniment que le Règlement N° 56 telle que reproduit soit homologué  
et signé par M<sup>e</sup> le Maire et le Secrétaire Trésorier

Attesté qu'à la session générale du 3 Mars 1924 avis motus est donné par M<sup>e</sup>  
le Conseiller Arthur Francœur qui à la séance prochaine il présentera un Règlement  
N° 56 fixant une taxe de cent piastres pour tout permis de décharge rendant  
de la bière et du vin et de la boisson forte qui viendront à l'avenir s'installer  
dans les limites du Canton Joly

Ce Règlement entrera en force aussitôt après sa promulgation

J. Brassard  
Secrétaire

Julien Brassard  
Maire

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Francoeur  
Secondé par M<sup>e</sup> André Brassard  
Que la séance soit levée

Adopté

M<sup>e</sup> Blésoe Lotté  
Secondé par M<sup>e</sup> André Brassard

M<sup>e</sup> André Brassard  
Maire

### Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de L'Assomption

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le 5 mai 1924 à 9 h 30 du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M<sup>e</sup> le Maire Julien Brassard et Messieurs les Conseillers Arthur Francoeur Joseph Laindon, Mme Brousseau Hilaire Labelle André Brassard formant quorum sans la présence de M<sup>e</sup> Julien Brassard Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil atout et ordonne par résolution comme suit  
Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Joseph Laindon

Secondé par M<sup>e</sup> Mme Brousseau

Que les minutes de la dernière séance soient acceptées et signées

Adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Hilaire Labelle

Secondé par M<sup>e</sup> Joseph Laindon

Que M<sup>e</sup> Dostie Belisle soit nommé inspecteur de voirie en remplacement de M<sup>e</sup> Michel Paradis

Adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller André Brassard

Secondé par M<sup>e</sup> Hilaire Labelle

Qui à l'avenir les gages pour les hommes qui travailleront aux chemins seront de \$ 3<sup>00</sup> pour hommes et \$ 4<sup>50</sup> pour femmes et \$ 5<sup>00</sup> pour filles

Adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Francoeur

Secondé par M<sup>e</sup> Joseph Laindon

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Fernand Poirier	+	8-00
-----------------	---	------

Napoléon Gélinas fermière Delorme	5-00
-----------------------------------	------

Olivier Gadbois moutes Bang	6-10
-----------------------------	------

Julien Brassard payables par les intérêts Bang B	1-50
--	------

Joseph Boivin payable par James Mc Gibbon

7-00

adopte

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Saindon

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur

Que la séance soit levée

*Beaute*

*L'heure terminée*

adopte

Jules Brassard  
Maire

Le soussigné Docteur Belisle ayant été nommé inspecteur de voie en  
remplacement de Michel Larocque sur les Saintes Evangiles de remplir  
bien et fidèlement les devoirs de ma charge au meilleurs de mon jugement  
et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

*Docteur Belisle*

#### Municipalité du Canton Joly

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances

Canada  
Province de Québec  
District de Montréal

Le 2 Juin à 9<sup>h</sup> de l'après midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la  
Province de Québec à ladite séance sont présents M<sup>r</sup> le Maire Jules Brassard et  
Messieurs les Conseillers Léopold Genest Arthur Francoeur Jos Saindon  
Hilaire Labelle et André Brassard formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup>  
le Maire

Il est voté et statué et le Conseil statué et voté par résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Léopold Genest

Secondé par M<sup>r</sup> André Brassard

Que les minutes de la dernière séance soient acceptées et signées

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Hilaire Labelle

Secondé par M<sup>r</sup> Jos Saindon

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Alfred Auger pour Entretien hiver fontaine b132-24 Rang 7 1923-24	9 30-00
---	---------

François David pour Montre Rang 2 payable par la Corporation

Armandas David payable par les intérêts Rang B 5 francs à 25%	1-25
---	------

Dolphis Arbie	5 h
---------------	-----

André Brassard	5 h
----------------	-----

Zotique David	5 h
---------------	-----

Antoine Léon	5
--------------	---

	1-25
--	------

Henri Brassard	5 heures	1-35
D'ecto Saligette	3 heures avec tems-	1-50
Emile Brisson	2 1/2 avec tombereau	93
Gustave Brisson pere	3 1/2	62
6 tonneaux de cidres		5-00
P.C. Fréget 608 pds de puches		18-0-6
11 fts de cloue		77
Pierre Clot fils lot monte Rang i		7-75
" lot 11-12-13-14		18-50
Olivier Gadbois 11-12-13-14 Rang i		6-50
Monte i		4-00
Evaniste St Jean lot 11-12-13-14 Rang i		11-35
Monte Rang i		3-25

Adopte

Propose par M. Le Comptoir Léopold Brunet

Secondé par les Sainctes

Dieu la saumee soit levin

Hélène Cédillette

Lecoulane Vissier

Adopte

Julien Brassard

Maire

Le Pierre Clot fils ayant été dément nommee inspecteur pour la monte du Rang L. jure sur les Saintes Evangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ceux au meilleurs de mon jugement et de ma capacite

Ainsi que Dieu me soit en aide Pierre Clot fils  
Assermenté devant moi a L'abbe le 25 Juin 1924

Hélène Cédillette

Lecoulane Vissier J.P.

Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montréal

A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 8 juillet 1924 à 9 h heures et dans la mesure conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le maire Julien Brassard et Messieurs les Conseillers Leopold Genest Arthur Francoeur Jos Saindon Hluc Brousseau Hilaire Labelle André Brassard formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Il est ordonné et statué et le conseil statut et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M. le Conseiller André Brassard

Secondé par M. Jos Saindon

Que les minutes de la dernière séance soient acceptées et signées

adopter

Proposé par M. le Conseiller Arthur Francoeur

Secondé par M. André Brassard

Que le Conseil consent à remettre à M. Raoul Labelle le montant d'argent qu'il a déboursé pour l'achat du lot n° 20 rang du Canton Joly ainsi que tout les taxes et cotisations qu'il a payées sur le dit terrains depuis l'achat formant un total en tout de quatre-vingt-seize piastres et dix centimes

adopter

Proposé par M. le Conseiller Leopold Genest

Secondé par M. Jos Saindon

Que le Secrétaire envoie de nouveau à M. Pierre Lortie lui renouvelant les lettres déjà demandées

adopter

Proposé par M. le Conseiller Hluc Brousseau

Secondé par M. Hilaire Labelle

Que les complets ci-dessous soient acceptés et payés

Leopold Genest 2 Jours

8.12-

Omer Cusson 2 Jours

6

François Wallberg 2 Jours

6

Julien Brassard enterrer le cheval de Eddie Rock payable par Daniel Labelle 4

Joseph Saindon fils 7 jours à 42.50

17.50

" 6.72 à 9.30

19

" 4.91 " 9.40

18

Jos Saindon fils 3 .. 82.50

7.50

" 7- 88.00

21

Hluc Brousseau

28.00

{ 2  
6  
10  
12

Los Saindon fils	2 Jours à 83.-25	6.-57
"	1 Journé time	5.-00
Paul Brassard	7 Jours 83.-	21-
Charles Brassard	7 Jours 83.-	21
Gustave Brisson frontière Forget		5.
" payable par les intérêse		3
		adopte

Proposé par M. Hervé Brassard  
 Secondé par M. Los Saindon  
 Que M. Leopold Genest soit nommé membre du Bureau d'hygiène  
 en remplacement de M. Louis Lebasville

Proposé par M. le Conseiller Leopold Genest  
 Secondé par M. Los Saindon  
 Que la séance soit levée

adopter

adopter

Maurice Brassard  
 Maire

Jules Léveillé  
 Louis Tessier

Canada

Province de Québec  
 District de Montréal

### Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 4 Août 1924 à 9h de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présent M. Julien Brassard et Leopold Genest après une heure d'entente le défaut de quorum ayant été constaté il est proposé par M. Leopold Genest

Que la séance soit adjournée à lundi le 11 courant au lieu d'a l'heure ordinaire des sessions et qu'avis soient donnés aux Conseillers absents

adopter

Municipalité du canton Joly

A une session générale du Conseil Municipal du canton Joly comme suit à l'Government du 4 courant et où il a été donné à l'assemblée des Conseillers absent tenue à la salle ordinaire des séances le 11 août 1924 à 9h heures et demie de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec où laquelle session sont présents M. Julian Brassard Maire et Messieurs les Conseillers Leopold Genest Arthur Francoeur Jos Saindon Hlie Brousseau et Hlme Labelle formant quorum... sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire

Il est voté et adopté que le conseil statue et ordonne la résolution comme suit

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Hlie Brousseau

Secondé par M<sup>r</sup> Jos Saindon

Que les minutes de la dernière séance soient acceptées et signées

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest

Secondé par M<sup>r</sup> Jos Saindon

Que le Secrétaire envoie à M<sup>r</sup> Pierre Lartie de venir assister à une délibération convoquée par le Conseil du canton Joly et de nous dire quel jour il fera sa venue à Labelle pour pouvoir aviser M<sup>r</sup> les membres du Conseil de se réunir

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest

Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur

Que le Secrétaire envoie au Gouvernement de concéder le lot N° 20 rang 4<sup>e</sup> le canton Joly à qui onque en fera la demande vu que M<sup>r</sup> Raoul Labelle ne reclame plus rien sur ledit lot et que copie de la présente résolution soit envoyée au Gouvernement

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest

Secondé par M<sup>r</sup> Hlie Brousseau

Que à l'avenir des gages pour les hommes

82-50

Tambourau cheval et homme

3-75

2 chevaux voiture ou autre oubl homme

5

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest

Secondé par M<sup>r</sup> Jos Saindon

Que la montée Orban soit rebâssée cette année avec du gravier

Adoptée

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Francoeur

Secondé par M<sup>e</sup> Hilaire Labelle

Que M<sup>e</sup> François Genest soit autorisé d'imprimer des avis  
et de les placer à chaque extrémité du chemin de la prairie  
Castor les avis devront porter l'inscription ce chemin n'est pas à la  
charge de la Municipalité aux frais de celui qui y passera

*Adopté*

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Francoeur

Secondé par M<sup>e</sup> Alie Brousseau

Que M<sup>e</sup> Maxime Branchaud soit nommé inspecteur de voirie pour  
le Rang D. C. En remplacement de M<sup>e</sup> Hector Lavallée

*Adopté*

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Leopold Genest

Secondé par M<sup>e</sup> Arthur Francoeur

De changer les noms suivants sur le Rôle d'évaluation

Dame Dieudomie Thomas par celui de Louis Lubinville pere 25 H

Hector Labelle Lavallée par celui de J. Watier 36-37 Rang F

Louis Lubinville fils par celui de Wilfrid Machabé 30 lot 25 H

*Adopté*

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Los Guindon

Secondé par M<sup>e</sup> Hilaire Labelle

Que la séance soit levée

*Adopté*

*Julien Brassard*  
*Maire*

*J. Béardillette*  
*Secrétaire*

### Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Moncalm

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue à la salle  
ordinaire des séances le 2 Septembre à 9<sup>h</sup> de l'après midi conformément  
aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle  
séssions sont présents M<sup>e</sup> le Maire Julien Brassard et Messieurs les  
Conseillers Leopold Genest Alie Brousseau Arthur Francoeur  
Hilaire Labelle André Brassard formant quorum sous la  
Présidence de M<sup>e</sup> Julien Brassard Maire  
Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne la résolution ci-jointe au sujet

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Leopold Genest  
 Secondé par M<sup>e</sup> Arthur Francœur  
 Que les minutes de la dernière séance soient acceptées et rejetées

adopte

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Francœur  
 Secondé par M<sup>e</sup> André Brassard  
 Que le Lieutenant donne avis à l'assemblée des Evaluateurs d'avoir à évalués les propriétés Forget-Terrien Chevassau au Lac Labelle et de faire leurs rapport à la séance du mois d'Octobre prochain

adopte

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Hilaire Labelle  
 Secondé par M<sup>e</sup> Hlie Brousseau  
 Que les comptes présentés par M<sup>e</sup> Los Saindon fils soit remis à la prochaine séances et qu'avis soient donnés à tous les intervenus de se rendre Lundi le 11 courant à la dite assemblée

adopte

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Francœur  
 Secondé par M<sup>e</sup> Leopold Genest  
 Que le compte présenté par M<sup>e</sup> Hlie Brousseau et payable par M<sup>e</sup> fils Munro soit accepté et payé

adopte

Proposé par M<sup>e</sup> Leopold Genest  
 Secondé par M<sup>e</sup> Arthur Francœur  
 Que la séance soit adjournée à Lundi le 11 courant pour toutes affaires de routines et qu'avis soit donné à M<sup>e</sup> Los Saindon absent

adopte

Proposé par M<sup>e</sup> Leopold Genest  
 Secondé par M<sup>e</sup> Arthur Francœur  
 Soit adjourné à Lundi le 11 Courant à 9 heures et qu'avis soit

Blerabelle  
 Secrétaire

Julien Brassard  
 Maire

Municipalité du Canton Joby

Canada  
Province de Québec  
District de Montréal

A une session générale du Conseil municipal du Canton Joby comme suivit  
à l'assemblée du 2 Septembre 1924 il a été donné à M<sup>r</sup> Jos Saindon faire  
absent tenue à la salle ordinaire de séance le 8 Septembre 1924 à neuf  
heures et trois quart de l'avant midi conformément aux dispositions  
du Code Municipal de la province de Québec à laquelle session sont  
présents M<sup>r</sup> le Maire Léon Brassard et Messieurs les Conseillers  
Leopold Genest Arthur Francoeur Hilaire Labelle et André Brassard  
formant quorum sous la présidence de M<sup>r</sup> Léon Brassard Maire  
Il est ordonné et statué que l'assemblée statue et adopte la résolution comme suit  
Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest  
Secondé par M<sup>r</sup> Arthur Francoeur

Que les comptes présentés par Jos Saindon fils inspecteur soient acceptés  
pour les travaux faits dans la montée Biron soient acceptés et payés  
Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller André Brassard  
Secondé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que les travaux effectués dans la montée Biron le Conseil après  
avoir pris l'avis des intéressés de cette montée qui trouvent que les  
travaux sont mal exécutés et rendent le chemin dangereux  
refuse les comptes présentés et ordonne à M<sup>r</sup> Jos Saindon fils  
inspecteur de remettre à ses frais le chemin à son état qu'il  
était auparavant dans le délai de trois jours et le Conseil le  
tient responsable des frais et dommages qui peuvent survenir  
et que le Conseil ne lui a donné aucune autorisation de faire  
ces travaux

Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Francoeur  
Secondé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que l'inspecteur de voirie Joseph Saindon fils soit justifié  
comme inspecteur et qu'il soit remplacé par M<sup>r</sup> Joseph Lauzon  
Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest  
Secondé par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que la séance soit levée

Hilaire Labelle  
Sec. au maire

Jules Brassard  
Maire

Municipalité du Canton Joly

Une assemblée générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle communale des arances le 6 Octobre 1924 a 9 h 30 heures et demie de l'avant midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents M<sup>r</sup> le Maire Julian Brassard et Messieurs les conseillers Leopold Genest, Léon Lalande, Hervé Brousseau, André Brassard, Hilaire Labelle formant quorum du dit Conseil sous la présidence de M<sup>r</sup> Julian Brassard Maire.  
Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonné par resolution comme suit  
Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest  
Secondé par M<sup>r</sup> André Brassard  
Que les séances du 3- et 8 Septembre soient acceptées et signorées

Adoptée

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Hervé Brousseau

Secondé par Léon Lalande

Que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Les Boissons payable par la Banque Montréal	85-00
Louis Amodei payable par la Banque Montréal	6-25
Hippolite Brachaud payable par Dame Thé Plante	1-00
Gustave Brisson montre Brassard	16-87
Damien Brisson 3 jours	8-50
Joseph Brisson 12 journi	1-25
Auguste Brisson	13-75
Charles Bachand 4 jours	10-00
Napoléon Gilman 2 jours	5-00
Fédéric David 4 jours	10-00
Monte Rang 26	

Gustave Brisson 1 journi avec cheval 3-75  
 Fédéric David 1 journi 2-50  
 et que les Comptes payable par H. Delorme soit remis pour avoir plus d'explication

Gustave Brisson payable par H. Lemoine 2 heures	75
Joseph Brisson 2 heures	50
Damien Brisson 2 heures	50

Adoptée

Les Lalande père	384-75
Landen fils	117-26
Leopold Genest	14-33
Raoul Labelle	18-62
Les Lanzan	16-25

Alphonse Samiot  
François Wallueg  
Amé Lussier fils  
Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ilie Broussard

9-25  
17-25  
14-25  
21-25

Seconde par Hilaire Labelle  
Que le rôle d'évaluation soit augmenté comme suit  
Augment de \$100 pour bâtière chez M<sup>r</sup> Pierre Chouassé  
Leonard Thérien \$100<sup>+</sup> pour bâtière  
P.-E. Forget \$50 pour le terrain et \$100 pour les bâtières

adopter

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Leopold Genest  
Seconde par Hilaire Labelle  
Que la séance soit levée

adopter

J. Bleidobler  
Secrétaire

Opulien Brassard  
Maire

La Canada  
Province de Québec  
District de Thérèseville

### Municipalité du Canton Joly

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement convoquée tenue à la salle ordinaire des séances le 20 octobre 1924 à 9 h 1/4 heures et trois quart de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers Arthur François Joseph Sainton Ilie Brouard Hilaire Labelle André Brassard

Il est ordonné et statué au Conseil statut et ordonne par résolution comme suit  
Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Ilie Broussard  
Seconde par M<sup>r</sup> Hilaire Labelle

Que la séance soit adjournée au lundi 3 novembre et qu'aujors soient donnés à tout les intéressés de la monte Brison d'avoir a 87 rendant  
Adopté

Opulien Brassard  
Maire

J. Bleidobler  
Secrétaire

Le Joseph Langon ayant devenu être nommé inspecteur de l'orée en remplacement de  
Les Saïndon fils jure sur les saintes Evangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de  
ma charge et ceux au sein de mon jugement et de ma capacité  
Ainsi que Dieu me soit en aide Joseph X Langon  
Assentement devant moi à L'Isle ce 28 Octobre 1924

*Abédiotte*

*Levainne Tremblay*

Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Jonquière

A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle  
ordinaire des écances le 4 Novembre 1924 à 9<sup>h</sup> 1/2 heures et demie de l'orient midi  
Conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec  
à laquelle session sont présents Monsieur le maire André Brassard  
et Messieurs les Conseillers Leopold Genest Joseph Saïndon Hélène Rousseau  
André Brassard Hilaire Labelle Arthur Francoeur formant quorum sous la  
présidence de M. André Brassard maire

Il est ordonné et statué et le conseil voté et ordonné par résolution comme suit

Proposé par le Conseiller André Brassard

Secondé par M. Hilaire Labelle

Que les minutes du 6 et 20 Octobre derniers soient acceptées et signées

*Adoptée*

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Hélène Rousseau

Secondé par M<sup>e</sup> André Brassard

Que le compte présenté par M<sup>e</sup> Gustave Brisson soit accepté et payé et de  
retranché le montant porté à M<sup>e</sup> Père Munro et le transporte au compte de M<sup>e</sup>  
Hapolion Gélinas

*Adoptée*

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Francoeur

Secondé par M<sup>e</sup> Leopold Genest

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Théophile Lémasse	1/2 Journi	1-25
Raoul Labelle	1 1/2 Journi	3-75
Didore Labelle	1/2 Journi	1-25
Pierre Michaud	1/2 Journi	1-25
Joseph Dubé	1/4 Jours	63
Maxime Brachand	1/2 Journi	1-25
Arthur Francoeur payable par Aimé Barbeau		2-50
Raoul Arthur Francoeur payable par Raoul Vennat		4-37
		<i>au faire</i>

Pièce solot payable par la Coopérative intérieure  
 Henri Godard monté Renavard 9.50  
 Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller André Brassard  
 Secondé par M<sup>e</sup> Arthur Francoeur  
 Adopté 28%  
 Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Hélène Brousseau  
 Secondé par M<sup>e</sup> Hilaire Labelle  
 Que la séance soit levée  
 André Brassard (adoption)  
 Hélène Brousseau  
 Hilaire Labelle  
 Maire

Canada  
 Province de Québec  
 District de Montréal

Municipalité du Canton Joly  
 A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle  
 ordinaire des séances le 1<sup>er</sup> Décembre 1924 à neuf heures et trois quart de l'après-midi  
 conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle  
 sessions sont présent M<sup>e</sup> le Maire Julien Brassard Leopold Genest Hélène  
 Brousseau après une heure d'entente le défaut de quorum ayant été  
 constaté

Il est proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Leopold Genest  
 Secondé par Hélène Brousseau  
 Que la séance soit adjournée à Mardi le 9 Dec 1924 et qu'aviso soient  
 donnés à tout les Conseillers absents  
 adopté

Julien Brassard  
 Maire

Canada  
 Province de Québec  
 District de Montréal

Municipalité du Canton Joly  
 A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suite à  
 l'ajournement du 1<sup>er</sup> Décembre tenue à la salle ordinaire des séances le 9 Dec  
 1924 à 9:30 heures et trois quart de l'après midi Conformément aux dispositions  
 du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents  
 M<sup>e</sup> Julien Brassard Maire et Messieurs les Conseillers Leopold Genest Hélène  
 Brousseau Hilaire Labelle André Brassard formant quorum sous la  
 présidence de M<sup>e</sup> Julien Brassard Maire  
 Il est donné et statué et ce Conseil statut et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Leopold L'Amant  
 Secondi Hélie Brousseau  
 Que les minutes du 4 Novembre soient acceptées et signées.

Adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Leopold L'Amant  
 Secondi Andrie Brassard

Que les monties soient adjugés comme suit  
 Montée Brassard Damien Brison

4,43-00

Brison Losaphat Langlois

59-

Dorban Losaphat Langlois

20

Chapleau Los Auili Brousseau

60

Langlois Armand Boivin

45-

Renaud Albert Martin

25

Millejour Henri Patquette

18

Pont-Boivin Michel Boivin

5-

Adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Leopold L'Amant

Secondi Hélie Brousseau

Que le Conseil approuve la lettre du Secrétaire de la Corporation du Village de Labelle en considération et autorise M<sup>e</sup> le Maire de s'engager pour le loyer d'une autre salle

Adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Hilaire Labelle

Secondi Andrie Brassard

Que le Secrétaire envoie à notre Député pour que les Octrois ci-dessous soient demandés au Département de la Colonisation par l'intermédiaire de notre Député M<sup>e</sup> Pierre Lortie  
 \$1200 pour la Baie du Lac Labelle allant des Dr Arthur Francoeur

\$1000 pour le chemin de la prairie Castor

400 pour élargir le chemin côté Ouest du Lac Labelle conduisant à la Horneive

300 pour des ponts du Rang B

Adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Hilaire Labelle

Secondi Andrie Brassard

Que le Secrétaire soit nommé président de l'Élection du mois de Janvier prochain

Adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Léopold Genest  
Seconde André Brassard

Que le Conseil appuie la demande de réouverture de la Porte pour la Route Montreal  
Mont Laurier et le Conseil demande qu'elle suivent l'ancien tracé  
adopté

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Léopold Genest  
Seconde Mme Brousseau  
Que la séance soit levée  
adopté

H. Gobidotte,  
Secrétaire

Julien Brassard  
Maire

### Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montréal

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle  
ordinaire des séances le 5 Janvier 1925 à 9:34 heures et huit quart de l'avant-  
midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de  
Québec à laquelle session sont présents M<sup>e</sup> Léopold Genest et Arthur Francoeur  
après une heure d'entente il est proposé par  
M<sup>e</sup> Léopold Genest

Secondé par M<sup>e</sup> Arthur Francoeur

Que la séance soit adjournée au 14 Janvier 1925 et que avis soient donnés à  
M<sup>e</sup> les Conseillers absents  
adopté

H. Gobidotte  
Secrétaire

Julien Brassard  
Maire

### Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District de Montréal

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly comme  
suite à l'adjournement du 5 Janvier 1925 tenue à la salle ordinaire des  
séances le 14 Janvier 1925 à 9 heures de l'avant midi conformément aux  
dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle se sont  
présents M<sup>e</sup> le Maire Julien Brassard et Messieurs les Conseillers  
Léopold Genest Arthur Francoeur Mme Brousseau Adaline Labelle  
formant quorum sous la présidence de M<sup>e</sup> Julien Brassard Maire  
Il est donné et statué et ce Conseil statué et ordonné par résolution comme suit